



**SPORTS**  
*de* **NATURE**   
repères & actions 

# Une stratégie de développement maîtrisé des sports de nature

Les sports de nature regroupent des activités dont les pratiques sont très variées et permettent un accès à un public très large, du promeneur au compétiteur assidu.

Les fédérations délégataires organisent la pratique des disciplines pour le haut niveau autant que pour le plus grand nombre ; les sports de nature s'exercent, de manière significative, en dehors d'un cadre associatif sportif.

Les sports de nature se définissent notamment à travers leurs lieux d'exercice et plus précisément dans le cadre suivant :

- Article L311-1 du code du sport : « les sports de nature s'exercent dans des espaces ou sur des sites et itinéraires qui peuvent comprendre des voies, des terrains ou des souterrains du domaine public ou privé des collectivités publiques ou appartenant à des propriétaires privés, ainsi que des cours d'eau domaniaux ou non domaniaux »
- Circulaire du Ministère des Sports n° DS/DSB1/2010/148 du 5 mai 2010 relative à la mise en œuvre des mesures en faveur du développement maîtrisé des sports de nature.

**Le Ministère des Sports place au cœur de sa stratégie la conciliation entre le développement des pratiques sportives de nature et le respect de l'environnement du droit attaché à la propriété privée et des autres usages du milieu naturel.**

En effet, l'État se doit de favoriser l'accès des citoyens à la nature et de promouvoir la pratique physique et sportive à tout niveau ainsi que les valeurs qu'elle véhicule.

C'est pour offrir un cadre sécurisé et de qualité que le Ministère des Sports développe les pratiques sportives dans les clubs, contrôle les garanties d'hygiène et de sécurité des établissements d'activités physiques et sportives et délivre des diplômes.

La garantie d'une offre de qualité participe à la valorisation des territoires et des espaces naturels dont dispose la France.

**Le Ministère des Sports s'appuie sur un travail de concertation et de régulation comprenant de multiples acteurs, travail qui favorise le développement maîtrisé des sports de nature sur le territoire national.**

Le Ministère agit, avec le pôle ressources national des sports de nature, en appui des initiatives des 33 fédérations délégataires d'activités de sports de nature. Ce premier cercle d'acteurs travaille en étroite relation avec les collectivités locales, les gestionnaires d'espaces naturels et de nombreux autres acteurs, parmi lesquels figurent les Ministères chargés de l'Écologie et du Développement durable et du Tourisme, la DATAR, des associations et des établissements publics.

**Des outils pour permettre la planification, la gestion et le développement de la pratique des sports de nature :**

Le pôle ressources national des sports de nature, implanté depuis 2003 sur le site de Vallon Pont d'Arc et rattaché au CREPS Sud-Est développe les savoir-faire, diffuse les bonnes pratiques et constitue les réseaux actifs ou spécialisés.

Le recensement des équipements sportifs, espaces et sites de pratique (RES) permet de disposer d'une photographie des lieux de pratique au niveau national.

Au niveau local, les PDESI (plans départementaux des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature) et les CDESI (commissions départementales des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature) permettent aux collectivités territoriales d'exercer leurs compétences dans le domaine des sports de nature.

**Au sein des États membres de l'Union européenne, les sports de nature sont un fait de société, 48% des pratiquants sportifs interrogés déclarent pratiquer une activité « dans un parc, dans la nature ».**

Actuellement, l'UE est en train de décliner le traité de Lisbonne signé en 2007 et ratifié en 2009 qui modifie le traité de Rome (2004) et consacre, entre autres, l'élargissement des domaines de compétences de l'UE au sport et au tourisme.

# Sports de nature : lieux de pratiques

## Sports de nature, de quoi parle-t-on ?

Méthodologie d'analyse des chiffres-clés sports de nature

L'analyse des données relatives aux pratiques et pratiquants de sports de nature est effectuée dans ce document à partir de la liste des fédérations ci-dessous.

D'autres fédérations, dont une part d'activité concerne les sports de nature, ainsi que la plupart des fédérations multisports, n'ont pu être prises en compte dans les données présentées, faute de fiabilité suffisante des données quant à la part de leur activité relative aux « sports de nature ».

### Fédérations sportives terrestres

Char à voile
Course d'orientation
Cyclisme*
Cyclotourisme
Clubs alpins et de montagne**
Equitation*
Montagne et escalade
Motocyclisme
Sports de traîneau
Ski-Pulka et de cross canin***
Randonnée pédestre
Ski*
Spéléologie
Triathlon*

### Fédérations sportives nautiques

Aviron*
Canoë-Kayak*
Etudes et sports sous-marins
Joute et sauvetage nautique
Motonautisme
Pêche à la mouche et au lancer
Pêche sportive au coup
Pêche en mer
Sauvetage et secourisme
Ski nautique
Surf
Voile*

### Fédérations sportives aériennes

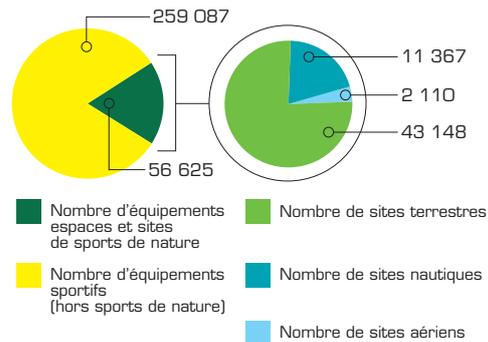
Aéromodélisme
Aéronautique
Aérostation
Giraviation
Planeur ultraléger motorisé
Vol à voile
Vol libre
Parachutisme

\* Fédérations Olympiques  
 \*\* Unique fédération multisports qui a été prise en compte car 100% des activités sont des sports de nature.  
 \*\*\* Anciennement 2 fédérations

## ➔ Recensement des Équipements Sportifs, espaces et sites de pratiques à travers l'outil RES :

18% du nombre total des équipements, espaces et sites recensés concernent les sports de nature.

Répartition des équipements, espaces et sites de pratiques dans le RES



### >> Repère <<

**56 625 équipements, espaces et sites relatifs aux sports de nature** ont été recensés au 8 novembre 2010.

En comparaison par rapport à l'année 2008, ce nombre a diminué en raison de la modification du recensement des sites de spéléologie. Aujourd'hui, seulement les sites pratiqués sont recensés au lieu de l'ensemble des sites praticables auparavant.

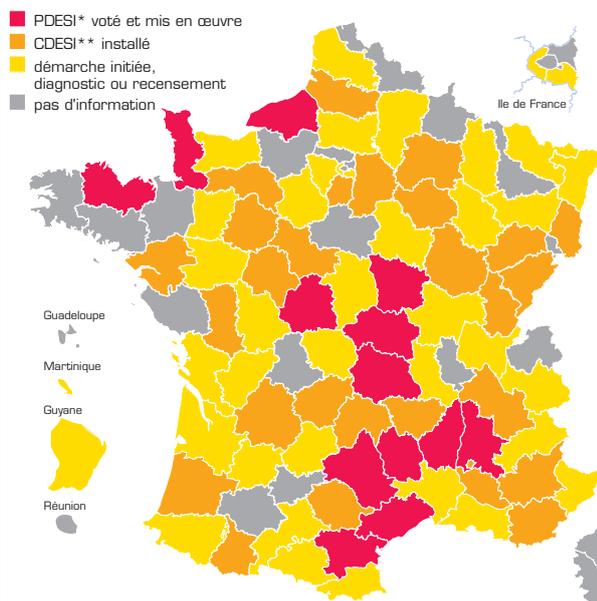
Le RES qui permet le recensement de sites naturels aménagés ou non (falaises d'escalade, boucles de randonnées, sites d'activités aquatiques ou aériennes, etc.) est essentiel dans la pérennisation de l'accès à ces espaces.

Des outils tels que l'Observatoire pour la Pérennisation de l'Accès aux Espaces, Sites et Itinéraires s'appuie sur l'exploitation des données du RES. À titre d'exemple, l'OPAESI Canyon est effectif depuis Novembre 2010.

[www.res.sports.gouv.fr](http://www.res.sports.gouv.fr)

## ➔ Les départements, acteurs du développement maîtrisé des sports de nature.

Etat d'avancement des CDESI/PDESI en novembre 2010



L'ensemble des acteurs concernés tient à jour un observatoire partagé des CDESI/PDESI, accessible depuis le site :

[www.sportsdenature.gouv.fr](http://www.sportsdenature.gouv.fr)

Ou à l'adresse suivante :

[www.cdesi-sportsdenature.fr](http://www.cdesi-sportsdenature.fr)

### >> Repère <<

- **40 CDESI** sont installées, soit 11 de plus qu'en 2008
- **13 PDESI** ont été votés, soit 7 de plus qu'en 2008
- **5 PDESI** sont en cours.

\* CDESI : commission départementale des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature  
 \*\*PDESI : plan départemental des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature.



## Véloroutes et voies vertes

Le schéma national des voies vertes et véloroutes (SN3V) actualisé en 2010 prévoit la réalisation d'un **réseau structurant de 20 000 km** à terme, dont 8 760 km sont ouverts.

> **La plupart des Conseils Régionaux** ont mis en place un « Comité régional de développement des Véloroutes et Voies Vertes » et lancé l'étude d'un Schéma régional des Véloroutes et Voies Vertes.

> **230 voies vertes et 48 véloroutes** sont réalisées.

> **80 relais rando-vélo** sont identifiés dans le RES. (107 relais répertoriés dans le précédent numéro, baisse relative due à l'application plus stricte de la méthodologie de recensement)

Au niveau européen, **50 % des eurovéloroutes** concernent la France

[www.af3v.org](http://www.af3v.org)

[www.departements-cyclables.org](http://www.departements-cyclables.org)

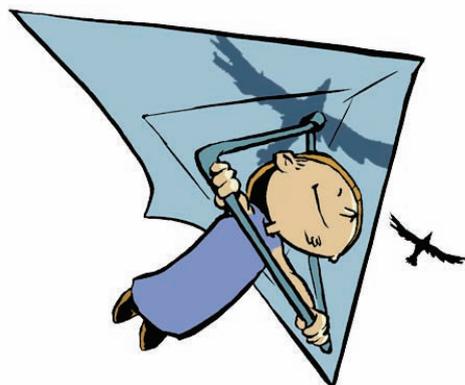
[www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)  
rubrique : Politique-du-velo



## PDIPR

> 90 plans départementaux d'itinéraires, de promenade et de randonnées – PDIPR – adoptés.

**NB :** Lorsqu'un PDES est créé le PDIPR y est intégré.



## ➔ La place privilégiée des sports de nature en France réaffirmée\* :

Environ 25 millions de personnes résidant en France et âgées de 15 ans ou plus, pratiquent au moins, même occasionnellement, un sport de nature (ski, sports de neige, randonnée, canoë, escalade, pêche, équitation, vélo...). Si l'on ajoute les activités en périphérie du domaine d'intervention du Ministère des Sports sur le plan des sports de nature (athlétisme hors stade, natation hors piscine et activités sur le sable), c'est plus d'une personne de 15 ans ou plus, sur deux qui est concernée.

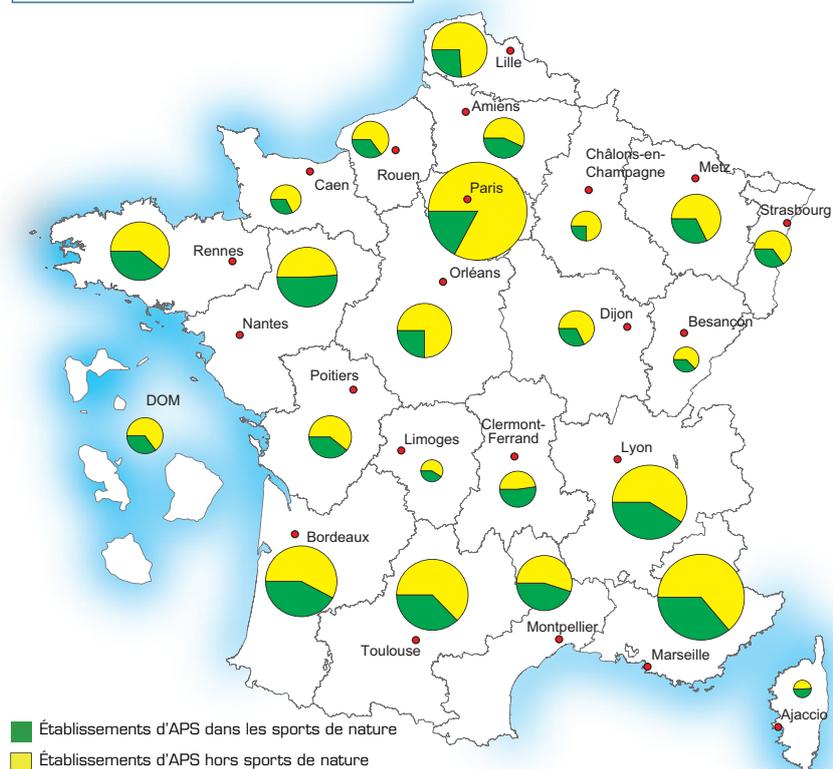
Les sports de nature les plus prisés, le vélo (y compris le VTT), la randonnée, le ski et la pêche, sont dans le peloton de tête des activités physiques et sportives les plus pratiquées en France. Les sports de nature terrestres devancent toujours les sports nautiques.

*\* Sources : enquête pratiques physiques et sportives 2010, CNDS / Direction des Sports / INSEP, MECS. Précaution méthodologique : Le mode d'interrogation et les nomenclatures utilisées en 2010 ne permettent pas la comparabilité entre les résultats de l'enquête 2010 et ceux présentés dans les précédentes plaquettes (enquête INSEE 2003).*

## ➔ Une empreinte territoriale forte\*\* :

25 635 établissements d'activités physiques et sportives (EAPS) déclarés en 2010 concernent les sports de nature.

Répartition des établissements d'APS déclarés par région



**\*\* Sources :** Ministère des Sports – Direction des Sports – Bureau de la protection du public, de la promotion de la santé et de la prévention du dopage

**Précision méthodologique :** les chiffres utilisés pour le traitement de cette partie sont extraits à la date de novembre 2010 dans un contexte de transition entre l'ancien logiciel FOXPRO et le nouveau logiciel EAPS et l'existence de doublons peut participer à une augmentation en volume fictive.

Répartition des EAPS déclarés selon le milieu de pratique

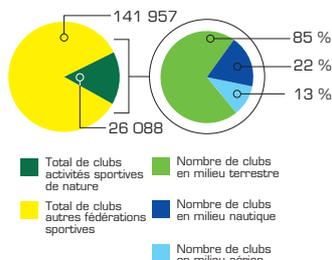


# pratiques et pratiquant(e)s

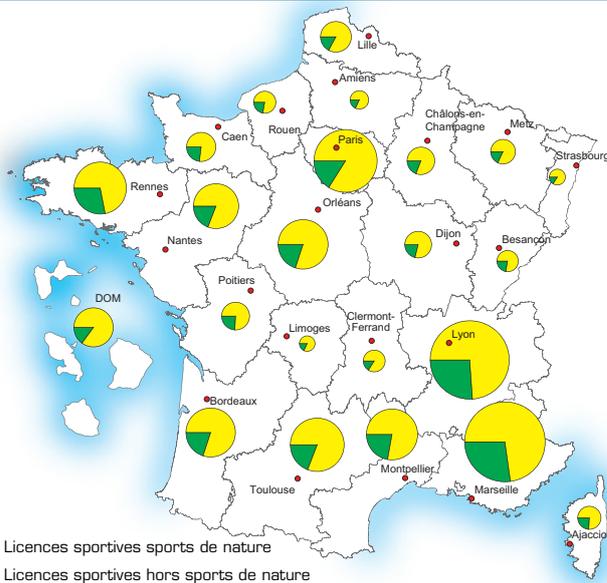
## ➔ La pratique licenciée et les clubs\* :

**2 182 047** licences pour **26 088** clubs concernés par les sports de nature. Dans les seules fédérations unisport, la part des licences délivrées pour les sports de nature dépasse **20%** en 2009.

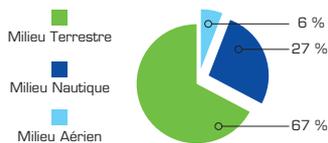
Répartition des clubs activités Sports de nature selon le milieu de pratique



Répartition des licences des sports de nature dans les effectifs de licences sportives unisport et FFCAM



Répartition des établissements d'APS déclarés en sports de nature selon le milieu de pratique



■ Licences sportives sports de nature  
■ Licences sportives hors sports de nature

\* Sources : Recensement mené auprès des fédérations sportives agréées Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et de la Vie Associative – Mission des études, de l'observation et des statistiques  
Nb : Le nombre de licences s'entend hors ATP.

## >> Repère <<

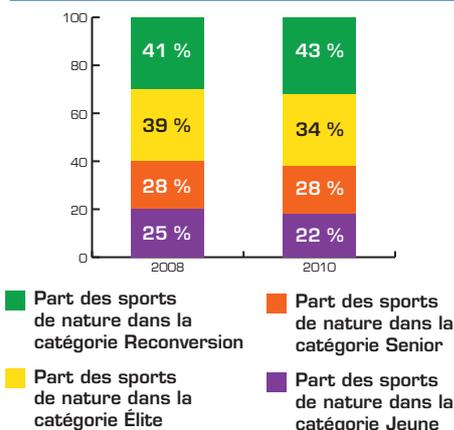
Le nombre de licences en sports de nature augmente **de près de 4%** par rapport à 2008. Les régions Corse, PACA et Bretagne sont celles qui comptent le plus de licences de sports de nature. Les 3 fédérations qui regroupent le plus grand nombre de licences sont l'équitation, la voile et la randonnée pédestre. En revanche, la concentration, en nombre de licences par club, est plus élevée dans les clubs alpins et de montagne suivis par la voile et l'équitation avec respectivement 292, 278 et 235 licences par club en moyenne. La randonnée pédestre compte 62 licences par club en moyenne.

## ➔ Les sportifs de haut niveau dans les sports de nature :

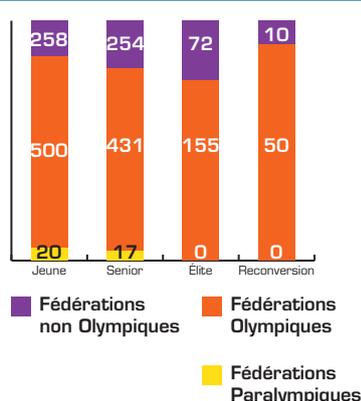
En 2010, sur l'ensemble des catégories de sportifs de haut niveau (SHN), 26% se situent dans des sports de nature.

Dans le cadre du parcours de l'excellence sportive, 28% des structures de haut niveau concernent les sports de nature.

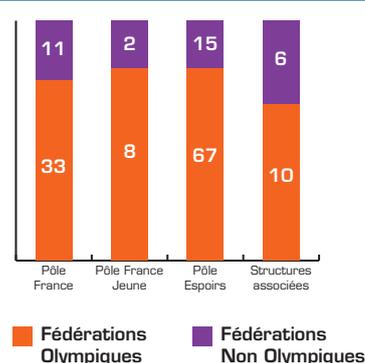
Proportion de SHN dans les sports de nature 2008/2010



Répartition par fédération des SHN « sports de nature »



Nombre de structures dans les champs des sports de nature



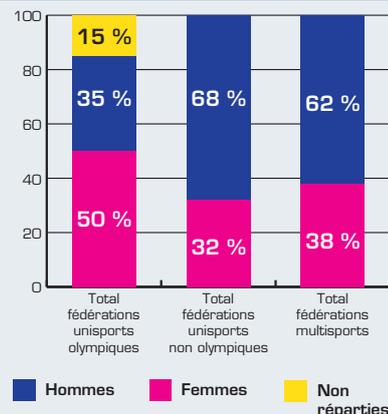
## ZOOM

### Sports de nature et pratique féminine

35% des licences toutes activités sont féminines. En ce qui concerne les sports de nature les femmes représentent un total de 43%, dont **50% dans les fédérations unisport olympiques**. La part féminine reste stable dans l'ensemble des disciplines.

**L'équitation (81%) et la randonnée pédestre (61%)** sont les activités qui comptent le plus de licenciées parmi les sports de nature.

Part féminine dans les licences de sports de nature



## ZOOM

### Des champions en or !

De 2001 à 2009

**Aux Jeux olympiques et paralympiques :** les athlètes de sports de nature ont obtenu **17 médailles d'or (49% des médailles d'or françaises)**, **25 médailles d'argent (56% des médailles d'argent françaises)** et **21 médailles de bronze (44% des médailles de bronze françaises)**.

**Aux Championnats du Monde seniors :** Les athlètes de sports de nature ont obtenu **461 médailles d'or (43% des médailles d'or)**, **477 en argent (51% des médailles d'argent)** et **412 de bronze (41% des médailles de bronze)**.

# Sports de nature : diplômes et métiers

## >> Repère <<

**179 BAPAAT** loisirs de pleine nature ont été délivrés en 2009 soit **une stabilité** en la matière par rapport à 2007.

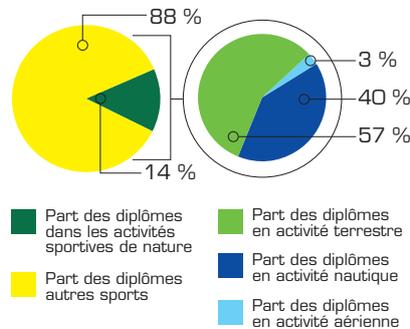
**100% des BP JEPS** (18) avec mention plurivalents et des **CQC** (141) **délivrés en 2009, l'ont été dans les sports de nature.**

Malgré la forte proportion des **BE**, dans le graphique ci-contre, ceux-ci sont en **diminution au profit des BP JEPS ou DE et DES JEPS**. Par exemple les **BEES** 1<sup>er</sup> degré de sports de nature ont diminué de 47% par rapport à 2007. La rénovation en cours des diplômes fait que la cohabitation de ces 2 systèmes devrait s'achever au **1<sup>er</sup> janvier 2013.**

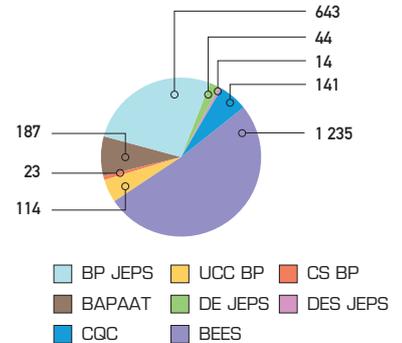
## ➔ Une demande de formation importante \* :

2 368 diplômes et attestations délivrés par l'Etat sur l'année 2009, soit 14 % de l'ensemble.

Répartition du nombre de diplômes Sports de nature en 2009



Répartition détaillée des diplômes « Sports de nature »



\* Source : Ministère des Sports – Bureau de la coordination des certifications et du service public de formation.

## >> Repère <<

**60 800 éducateurs** déclarés sont susceptibles d'encadrer des sports de nature au sens large (diplôme multisports et sports de nature), dont 61% au sens strict (diplôme exclusivement dans les sports de nature). Parmi les éducateurs au sens strict, **23,3%** sont **des femmes** et **76,7%** **des hommes**. 20% d'entre eux ont entre 25 et 29 ans et sont issus majoritairement des sports terrestres.

Environ **55% des éducateurs** au sens strict sont qualifiés dans la famille **d'activité montagne** suivie par l'activité nautique (environ 30%).

Pour en savoir plus : [www.sportsdenature.gouv.fr](http://www.sportsdenature.gouv.fr)

## >> Repère <<

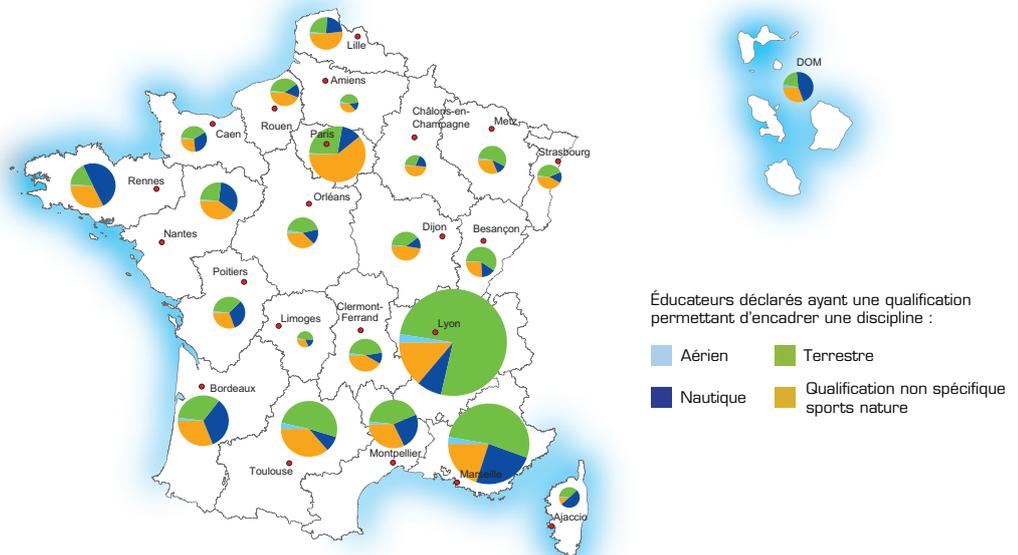
**2 401 qualifications « sports de nature »** délivrées par l'État en 2009, soit **20% de l'ensemble des diplômes délivrés.**

- **BAPAAT loisirs de pleine nature** : 187 nouveaux diplômés.
- **BEES** : 1 235 nouveaux diplômés en 2009 (24,3% des BEES).
- **Certificats de qualification complémentaire** : 141 CQC délivrés dans le champ des sports de nature.
- **643 BP JEPS sports de nature** délivrés en 2009 – 2 BP JEPS sans mention, 11 monovalents, 70 plurivalents.
- **137 UCC/CS** délivrés (16 UCC et 4 CS existants).
- **44 DE JEPS** (14 existants).
- **14 DES JEPS** (14 existants).

## ➔ Des éducateurs actifs dans les Sports de nature \*\* :

Parmi les éducateurs déclarés possédant un diplôme exclusivement sports de nature, **74,1%** déclarent être en activité

Part des sports de nature dans les effectifs d'éducateurs déclarés 2008



\*\* Source : Pôle ressources nationale sports de nature, enquête 2008 non actualisée mais traitement approfondi en ce qui concerne le taux d'activité des éducateurs.

LIBERTÉ

**« Les politiques publiques doivent promouvoir un *développement durable*.**

**À cet effet, elles *concilient* la protection et la mise en valeur de l'environnement, le développement économique et le progrès social. »**

*Art 6 de la charte de l'environnement*

RESPONSABILITÉ

**« Les activités physiques et sportives constituent un élément important de l'*éducation*, de la *culture*, de l'*intégration* et de la *vie sociale*.**

**Elles contribuent également à la *santé*. Leur promotion et leur développement sont *d'intérêt général*. »**

*Extrait Code du sport*

SÉCURITÉ

PROTECTION

MÉDIATION

**« Les sports de nature s'exercent dans des *espaces* ou sur des *sites et itinéraires* qui peuvent comprendre des voies, des terrains et des souterrains du domaine public ou privé des collectivités publiques ou appartenant à des propriétaires privés, ainsi que des cours d'eau domaniaux ou non domaniaux. »**

*Extrait Code du sport*

QUALITÉ

ATTRACTIVITÉ

# Les sports de nature en quelques repères :

- > 25 millions de français déclarent pratiquer des sports de nature.
- > 2 182 047 licences délivrées par les fédérations sportives dans le champ des sports de nature.
- > 43% des licenciés sports de nature sont des femmes.
- > 26 088 clubs, soit 18% du nombre total de clubs sportifs.
- > Sur la dernière décennie, 45% des médailles françaises aux Jeux olympiques (y compris paralympiques) et les Championnats du monde Senior sont des médailles des disciplines de sports de nature.
- > 56 625 équipements, espaces et sites recensés, concernent les sports de nature, soit 18 % du nombre total.
- > 14 % des diplômes délivrés par le Ministère des Sports, en 2009, concernent les sports de nature.
- > 74,1% des éducateurs déclarés dans le champ des sports de nature au sens strict, sont en activité.
- > 42 CDESI installées – commission départementale des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature – et 13 PDESI votés.
- > Un fait de société : 48 % des pratiquants sportifs de l'Union Européenne interrogés déclarent pratiquer une activité dans la nature.

**Les sports de nature représentent, en considérant une pratique au sens large, régulière ou non, plus du tiers du fait sportif en France.**

## Pour en savoir plus >>

[www.sports.gouv.fr](http://www.sports.gouv.fr)

[www.sportsdenature.gouv.fr](http://www.sportsdenature.gouv.fr)

[www.res.sports.gouv.fr](http://www.res.sports.gouv.fr)

[www.franceolympique.com](http://www.franceolympique.com)

### Réalisation

Ministère des Sports

- Direction des Sports - Bureau des Fédérations multisports, des activités sportives de nature et des pôles ressources
- Pôle ressources national des sports de nature (CREPS Sud-Est)

### Avec le concours :

- Mission des Etudes, de l'observation et des statistiques (DJEPVA)
- CNOSF
- Direction des sports :
  - Bureau du sport de haut niveau
  - Bureau des équipements sportifs
  - Bureau de la protection du public
  - Bureau des métiers, des diplômes et de la réglementation
  - Bureau de la coordination des certifications et du service public de formation
  - Bureau de la communication - mai 2011



MINISTÈRE  
DES SPORTS

Ministère des Sports  
95, avenue de France  
75 650 PARIS CEDEX 13



Pôle Ressources National  
des Sports de Nature  
CREPS Sud-Est  
Site de Vallon pont d'Arc, BP 38  
07150 VALLON PONT D'ARC